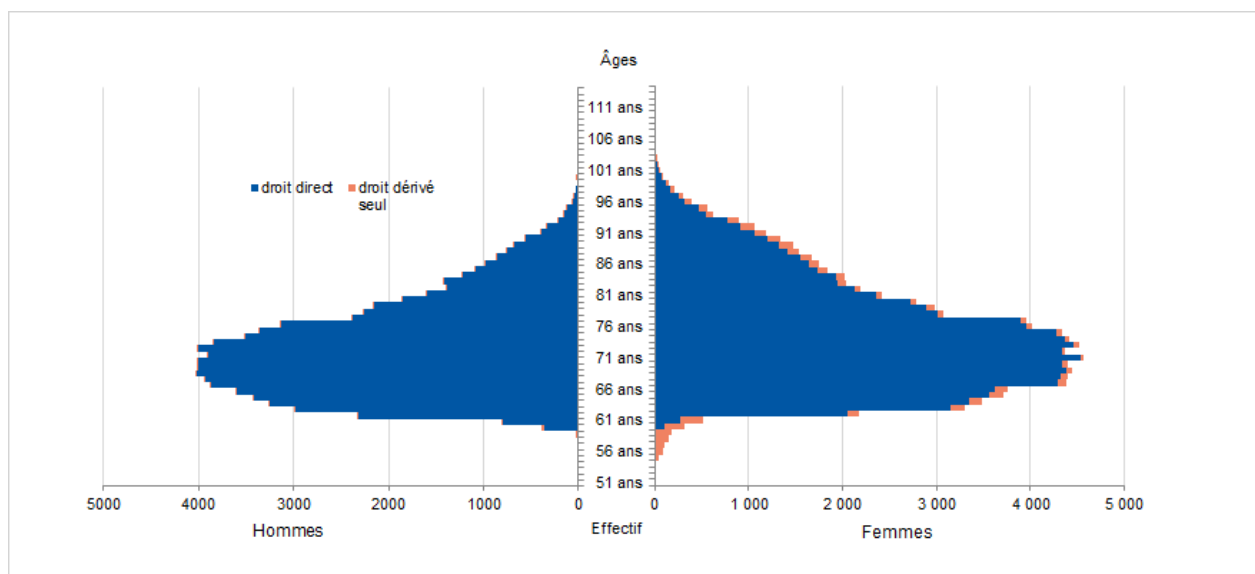


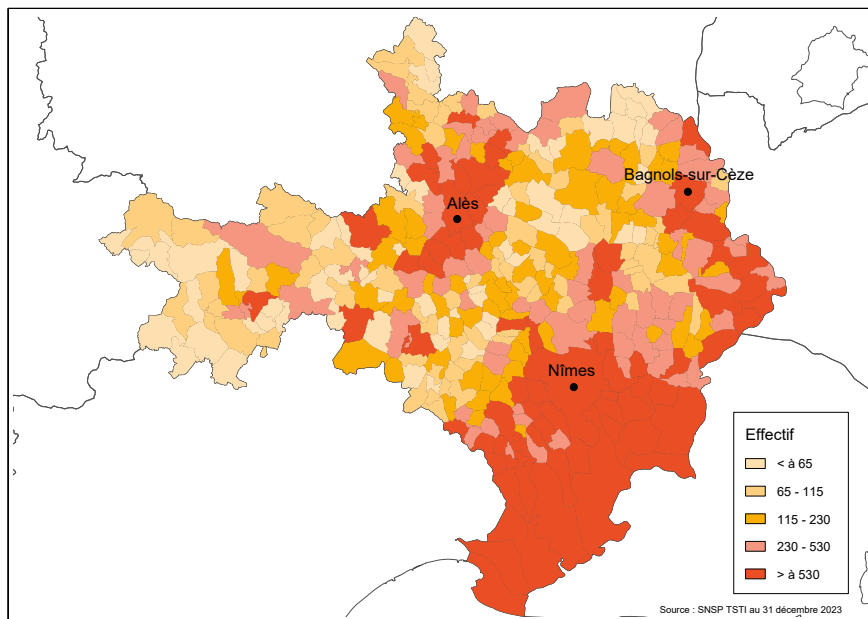
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 335	6 716	11 051
Droits directs (retraites personnelles)	4 001	4 472	8 473
Droits dérivés (retraites de réversion)	334	2 244	2 578
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	479	694	1 173
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	791	229	1 020
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,3 ans	63,9 ans	63,6 ans
Droits dérivés	75,3 ans	74,5 ans	74,6 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	79 173	98 376	177 549
Retraités percevant un droit direct seul	76 394	71 275	147 669
Retraités percevant un droit dérivé seul	386	4 490	4 876
Retraités percevant les deux à la fois	2 393	22 611	25 004
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	6,0%	6,0%	6,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 220	4 691	19 911
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,7 ans	75,2 ans	74,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	899 €	694 €	785 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,3%	49,0%	36,8%

### Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nîmes</b>			
Nombre total de retraités	12 523	17 568	30 091
Retraités percevant un droit direct seul	12 091	12 643	24 734
Retraités percevant un droit dérivé seul	40	806	846
Retraités percevant les deux à la fois	392	4 119	4 511
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	13,2%	10,3%	11,5%
<b>Alès</b>			
Nombre total de retraités	4 260	6 427	10 687
Retraités percevant un droit direct seul	4 080	4 322	8 402
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	349	366
Retraités percevant les deux à la fois	163	1 756	1 919
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	10,0%	10,1%	10,1%
<b>Bagnols-sur-Cèze</b>			
Nombre total de retraités	1 999	2 560	4 559
Retraités percevant un droit direct seul	1 946	1 677	3 623
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	189	201
Retraités percevant les deux à la fois	41	694	735
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,1%	7,8%	7,5%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)